

## Procès-Verbal du Conseil Municipal du 14 avril 2023

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 avril 2023

Sous la Présidence de Monsieur le Maire, RIERA Michel Charles.

*Avant de démarrer la séance Monsieur le Maire fait part du décès survenu la veille de Monsieur Denis MAYOT, information qui vu les circonstances a affecté et consterné toute la population.*

### **Monsieur le Maire procède à l'appel :**

Présents : Mesdames CHABERT Monique, PEYSSON Christie,  
Messieurs BERNEL Denis, CLARI Frédéric, DECROZE Emmanuel, DULLIAND Pierre, FLAMANT Jacques, JACQUET Yves, JULIENNE David, PEYSSON Éric.

Excusés : Mme BONAMY Charlene pouvoir à Mme CHABERT Monique, Mme MARTIN Sophie-Charlotte, M. CALONE Michel pouvoir à M. JACQUET Yves, CODEX Joël pouvoir à M. PEYSSON Éric, M. JACOB René Christian pouvoir à M. FLAMANT Jacques, NORIS Benjamin.

### Absent :

En exercice : 17    Présents : 11                      Absents : 6 (dont Excusés : 6)                      Votants : 15.

La séance est ouverte à 19h41. Brigitte ORLANDI, secrétaire principale de mairie, assiste à la séance.

**\* Mme PEYSSON Christie a été désignée Secrétaire de Séance.**

**APPROBATION du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 mars 2023 :** Après en avoir délibéré, les élus présents lors de la séance concernée approuvent le procès-verbal à l'unanimité. Par ailleurs, M. le Maire précise que de même, il a été oublié de mentionner sur le procès-verbal du Conseil du 24 février que le Procès-Verbal du Conseil du 20 janvier 2023, avait été approuvé à l'unanimité lors de cette séance du 24/02/23.

### **Selon l'Ordre du Jour :**

#### **DÉLIBÉRATION N° D2023-04-01 : Affectation des résultats 2022 du Budget Principal.**

Constatant que le compte administratif présente les résultats d'exploitation suivants :

↳ En section d'investissement sur le budget principal : 499 363,94 €

↳ En section de fonctionnement sur le budget principal : 85 906,19 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (*le résultat d'investissement restant toujours en investissement*).

Considérant que les budgets Eau & Assainissement sont clôturés au 31 décembre 2022 suite au transfert de compétence à la Communauté de Communes Bugey Sud, leurs résultats seront intégrés dans le budget général mais étant reversés en totalité à la CCBS, et de ce fait ne participeront pas au calcul de l'affectation. Il est ainsi proposé d'affecter l'excédent de 85 906,19 € et de le reporter en section de fonctionnement.

**Après en avoir délibéré, M. le Maire demande au Conseil de se prononcer par vote,**

**En exercice : 17    Votants : 15            Contre : 0            Abstention : 0            Pour : 15**

**Le Conseil Municipal DECIDE d'accepter cette affectation à l'unanimité des votants (15 voix pour).**

#### **DÉLIBÉRATION N° D2023-04-02 : Adoption du budget primitif 2023, Budget Principal.**

Section de fonctionnement :

M. le Maire précise que le budget qui va être présenté est issu d'une feuille de route incluant les remarques formulées en réunions de commissions, de conseil municipal, voire de réflexions des adjoints. M. le Maire présente les montants globaux des dépenses de fonctionnement chapitre par chapitre, puis les montants des recettes, s'élevant à 630 780,42 € avec une proposition à l'équilibre entre dépenses/recettes.    1 / 6

Compte-tenu du tableau présenté avec comparatif des 2 années précédentes, M. Pierre Dulliand s'interroge sur l'importance de l'écart par rapport aux années précédentes. M. le Maire, avec les explications de Mme Orlandi, répète ce qui a été précisé en « commission Finances » le jour même à savoir que nous sommes dans une année particulière puisqu'impactée par le jeu d'écritures des excédents du « budget eau & assainissement 2022 », par les travaux de revalorisation de notre forêt (ONF pour environ 33,5 k€) et par l'augmentation de l'énergie. Le budget est ensuite balayé ligne par ligne en le comparant avec l'année 2022, à la lecture ligne à ligne cela ne paraît pas dissonant. Il est précisé que pour l'ensemble de ce prévisionnel de budget 2023 (fonctionnement & investissement), interrogation a été formulée auprès de M. Karl Danis de la Trésorerie et que notre présentation n'a pas appelé de remarques particulières.

#### Section d'investissement :

De même, M. le Maire présente les montants globaux des dépenses de fonctionnement chapitre par chapitre, puis les montants des recettes, s'élevant à 1 016 179,83 € avec une proposition à l'équilibre entre dépenses /recettes. M. Pierre Dulliand fait observer que le montant prévu 2023 ne semble pas réaliste vu les montants « réalisés » les 2 années précédentes et relève le coût de l'emprunt dont on n'a pas besoin à ses yeux. M. le Maire précise que les réponses aux dossiers avec demande(s) de subvention(s), sans parler des modifications en cours de route, demandent beaucoup de délai (dans les 2 à 3 ans). Cette année, les gros dossiers aboutissent et vont se concrétiser en réalisation (Isolation du bâtiment École-Mairie, Défense Extérieure Contre l'Incendie, City Stade). Cette année nous devrions, contrairement aux 2 années précédentes, être très proches du prévisionnel proposé.

**Après en avoir délibéré, M. le Maire demande au Conseil de se prononcer par vote,**

**En exercice : 17    Votants : 15**

**Contre : 1 (Pierre Dulliand)    Abstention : 1 (Emmanuel Decroze)    Pour : 13**

**Ainsi, le Conseil Municipal DECIDE d'adopter le Budget primitif 2023 du budget principal de la commune, par chapitre en Section de Fonctionnement et en Section d'Investissement par 13 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.**

#### DÉLIBÉRATION N° D2023-04-03 : Vote des taux d'imposition des taxes locales 2023.

Vu la possibilité offerte pour 2023, M. le Maire explique avoir pensé majorer la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, mais renseignement pris auprès de notre conseiller « trésorerie », il convient d'attendre car l'État prépare actuellement une nouvelle réforme sur le sujet pour le début 2024. Par ailleurs, *M. le Maire en profite pour informer que la déclaration des revenus a évolué et comporte désormais des rubriques à renseigner relatives au logement. De même, il rappelle la déclaration obligatoire des résidences secondaires à faire avant fin juin 2023.*

Concernant les taux d'imposition des taxes locales 2023, il est donc proposé de reconduire les taux 2022 à savoir :

⇒ Taxe Foncière Bâti (TFB) :	23,75 %
⇒ Taxe Foncière Non Bâti (TFNB) :	32,73 %
⇒ Taxe d'Habitation (TH) [réforme depuis 2019] :	9,19 %
⇒ Majoration de Taxe d'Habitation Secondaire (MTHS) :	0,00 %

**Après en avoir délibéré, M. le Maire demande au Conseil de se prononcer par vote,**

**En exercice : 17    Votants : 15    Contre : 0    Abstention : 0    Pour : 15**

**Le Conseil Municipal DECIDE d'accepter cette proposition à l'unanimité des votants (15 voix pour).**

#### DÉLIBÉRATION N° D2023-04-04 : Vote des subventions 2023.

M. le Maire fait part de la demande de subvention de l'association Eau Bien Commun. Après échange il est décidé pour l'instant de ne pas donner une suite favorable, d'autant que nous n'avons plus cette compétence. De même, il fait part d'un vœu de P. Dulliand, en date du 8/04 : « J'ai visionné la Web conférence du SIEA de cette semaine, consacrée à l'offre « le solaire à portée de m'Ain ». Je vœux dire un mot au Conseil de vendredi prochain. Nous devrions nous positionner sur une subvention communale. .... », opération lancée cette semaine par le SIEA en vue d'aider les particuliers, sans aucune concertation avec les communes et Communautés de Communes, (information sera mise sur le site de la commune et sur l'application « Panneau Pocket »). M. le Maire pense que même si l'opération est intéressante, elle ne répond pas correctement à la problématique de chacun. M. le Maire souhaite que ce sujet soit traité en Commission Cadre de Vie, Urbanisme, Environnement et Forêt notamment.

M. le Maire propose que l'on reste sur les mêmes principes que les années précédentes et sur la même liste qu'en 2022 où nous avons mis 3 300€ au budget, avec quelques aménagements à savoir :

↳ Montant inchangé par rapport à 2022 pour : Docteur Clown (100€), La MFR de Cormaranche (150€), Les Restaurants du Cœur (300€), Le Sou des Écoles d'Arboys en Bugey (1200€), La Ligue Française contre le cancer (150€), L'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public (100€), Le CECOF d'Ambérieu (150€), La Sclérose en Plaques (100€), L'Association Française contre les Myopathies (100€),

↳ Montant majoré par rapport à 2022 pour : la Banque Alimentaire (150€) compte-tenu de leur réclamation expresse auprès de toutes les communes et communautés de communes, les Sapeurs Pompiers de Belley (200€) ainsi que pour l'Association Sportive de Colomieu [Entente Colomieu/Peyrieu] (300€) vu le nombre de jeunes Arboysiens licenciés à l'association.

↳ Pour l'ADAPEI de l'Ain, le Centre Léon Bérard, la Croix Rouge Belley-Lhuis et le Secours Populaire, réservation de 50€ pour chacune des entités au cas où nous recevions leur demande.

Il est proposé au Conseil d'attribuer les subventions ainsi définies, le tout représentant la somme de 3 200€.

**Après en avoir délibéré, M. le Maire demande au Conseil de se prononcer par vote,**

**En exercice : 17    Votants : 15    Contre : 0    Abstention : 0    Pour : 15**

**Le Conseil Municipal DECIDE d'accepter cette proposition à l'unanimité des votants (15 voix pour).**

### **DÉLIBÉRATION N° D2023-04-05 : Transfert des résultats 2022 du budget Eau & Assainissement à la Communauté de Communes Bugey Sud (CCBS) suite au transfert de compétences depuis le 1/01/23.**

Après un rapide rappel de l'historique, M. le Maire rappelle que la commune a clôturé son budget Eau & Assainissement au 31 décembre 2022 et approuvé par délibération en date du 24 mars 2023 les comptes de gestion et comptes administratifs du budget Eau & Assainissement dont les résultats sont les suivants :

↳ En section d'exploitation :      ⇒ un excédent et un résultat de : 51 475,72 €

↳ En section d'investissement :    ⇒ un excédent et un résultat de : 122 119,91 €

Le transfert de ces résultats à la CCBS doit faire l'objet d'une écriture budgétaire à inscrire au budget principal de la commune.

Pour le transfert du résultat de fonctionnement :

\* Mandat depuis le budget général imputé sur le compte 678 (ou 6588 pour le M57) pour 51 475,72 €.

\* Titre depuis le budget général imputé sur le compte 778 (ou 7588 pour le M57) pour 0,00 € (déficit).

Pour le transfert du résultat d'investissement :

\* Mandat depuis le budget général imputé sur le compte 1068 (+ 1021 si insuffisant) pour 122 119,91 €.

\* Titre depuis le budget général imputé sur le compte 1068 pour 0,00 € (déficit).

Chaque montant est transféré selon la clé de répartition prévue : 60% pour le budget Eau et 40% pour le budget Assainissement.

*Départ de M. David JULIENNE à 21h06.*

En parallèle, la CCBS doit, de même, prendre une délibération pour accepter ces résultats et procéder aux écritures nécessaires.

**En résumé Résultat Eau :**

⇒ Transfert de l'excédent de fonctionnement : 30 885,42 € (en dépense sur le 678 ou 6588)

⇒ Transfert de l'excédent d'investissement : 73 271,95 € (en dépense sur le 1068 + 1021)

**En résumé Résultat Assainissement :**

⇒ Transfert de l'excédent de fonctionnement : 20 590,30 € (en dépense sur le 678 ou 6588)

⇒ Transfert de l'excédent d'investissement : 48 847,96 € (en dépense sur le 1068 + 1021)

**Après en avoir délibéré, M. le Maire demande au Conseil de se prononcer par vote,**

**En exercice : 17    Votants : 14    Contre : 0    Abstention : 0    Pour : 14**

**Le Conseil Municipal DECIDE d'accepter le transfert des résultats budgétaires de clôture 2022 du budget annexe Eau & Assainissement comme précisé en résumé ci-dessus, à l'unanimité des votants (14 voix pour).**

### **DÉLIBÉRATION N° D2023-04-06 : Procédure d'enquête publique préalable à la désaffectation (aliénation) de la voie communale VC n°7 et de chemins ruraux.**

M. le Maire REMÉMORE le contexte qui s'inscrit dans le cadre de la demande d'exploitation des carriers selon le périmètre de la zone Acar du PLU en vigueur depuis janvier 2020.

Il RAPPELLE que la voie communale VC n°7 traverse la future carrière sur 1615 ml environ, ainsi que respectivement les chemins ruraux de la Retraite sur 790 ml environ, des Rompus sur 240 ml environ, du Champ du Planet sur 615 ml environ et du chemin rural entre la Retraite et Varignieux sur 525 ml environ. M. le Maire PRÉCISE que la solution envisagée est d'extraire les matériaux sous les chemins, en contrepartie du versement de redevances de fortages en exécution de contrats de fortage, et de recréer ces chemins aux mêmes emplacements mais à terme au niveau le plus proche possible du terrain naturel initial selon les prescriptions qui seront mentionnées dans l'autorisation préfectorale d'exploitation à venir. Il remémore le procédé de l'extraction.

M. le Maire RENOUVELLE que l'exploitation de la carrière générera le passage quotidien de poids lourds incompatible avec les exigences de sécurité publique. Le principe d'extraire sous et en bordure des chemins impose que les chemins soient interdits à toute circulation au cours de l'exploitation afin de garantir la sécurité des usagers.

M. le Maire PRÉCISE les mesures compensatoires afin de garantir l'accessibilité des exploitants à leurs champs et de maintenir une circulation piétonne au cycle dans le secteur et PROPOSE :

- D'aménager le cheminement existant sur les parcelles ZE n° 190, 44 et 166 qui fera le tour de la carrière par la bande des 10m. Ce cheminement sera plus long mais il pourra permettre de découvrir et de mieux connaître l'activité d'une carrière et permettra de maintenir une circulation sur le long terme. Ces futurs chemins resteront des chemins de campagne accessibles aux cycles tout terrain et aux piétons.
- De maintenir l'accès aux champs en laissant l'accès agricole. Le tronçon du chemin occupé par l'exploitant sera remis à la circulation en fonction de l'avancement du front de taille. La circulation autour du site est toujours possible par l'existence de chemins carrossables.
- De maintenir l'accès pendant toute la durée de vie du site à la parcelle ZE n° 205.

M. le Maire PRÉCISE également que concernant le foncier :

- Il sera réalisé des documents modificatifs du parcellaire cadastral pour identifier clairement sur plan cadastral les parcelles impactées par la désaffectation.
- Et que, une fois l'exploitation de la carrière terminée, les chemins reprendront leurs emprises originelles. Une procédure de classement soit en chemin rural, soit en voirie communale devra être mise en place afin de leur redonner leurs caractères de voirie ouverte au public.

En synthèse, M. le Maire résume : l'exploitation de la carrière va indéniablement perturber la circulation piétonne, des cycles et des engins agricoles dans le secteur pendant la durée de l'exploitation. Bien que les véhicules ne puissent plus traverser directement le site pour des raisons de sécurité, les mesures compensatoires prévues permettent :

- De maintenir la desserte des champs par les engins agricoles,
- De faire profiter aux piétons et aux cyclistes du dévoiement du chemin pour découvrir le patrimoine industriel,
- D'amener à la commune d'Arboys en Bugey des revenus supplémentaires par la valorisation de ses emprises foncières via le versement de redevance de fortages.

CONSIDÉRANT que les délibérations concernant le déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable, sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie ;

M. le Maire EXPOSE que, vis-à-vis des usagers, il est souhaitable de soumettre à l'enquête publique la désaffectation de la voie communale VC n°7 (Chemin partant du lieudit Pré-Putta et rejoignant la RD992 au lieudit En Chouenne) afin de garantir la sécurité des usagers lors de l'exploitation de la carrière. De même, il est également souhaitable de soumettre à l'enquête publique la désaffectation des chemins ruraux de la Retraite, des Rompus, du Champ du Planet et du chemin rural entre la Retraite et Varignieux.

M. le Maire précise qu'il s'agit d'une enquête, dont le Commissaire enquêteur est désigné par le Maire d'après une liste officielle. Sur le principe, et dans le but d'efficacité, M. le Maire a pris contact avec M. le Commissaire Enquêteur que nous avons lors de l'enquête publique du PLU afin de voir s'il pouvait répondre favorablement compte-tenu que l'enquête se déroulerait environ en deuxième quinzaine de mai.

Compte-tenu des différents délais à respecter, nous devrions pouvoir délibérer sur ce déclassement des « voies » lors de notre Conseil Municipal du 21 juillet prochain. P. Dulliand demande si nous communiquerons auprès de la population et de quelle manière ? M. le Maire répond qu'effectivement nous communiquerons mais que cela reste à définir ...

**Après en avoir délibéré, M. le Maire demande au Conseil de se prononcer par vote,**

**En exercice : 17    Votants : 14    Contre : 0    Abstention : 0    Pour : 14**

**Le Conseil Municipal DECIDE de lancer l'enquête préalable au déclassement des biens du domaine public communal sus mentionnés et AUTORISE M. le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération, à l'unanimité des votants (14 voix pour).**

### **INFORMATIONS DIVERSES :**

#### **Retour des Commissions sur les points abordés :**

**Aucune commission ne s'est réunie depuis le 24 mars, exception faite de la Commission Finances qui s'est déroulée ce matin 14 avril : Michel Charles Riera.**

\* Présentation du budget primitif 2023, élaboré selon feuille de route issue des retours des diverses commissions, des divers conseils municipaux et des vœux exprimés par les adjoints et le Maire, comme nous venons de le voir lors de la délibération D 2023-04-02. En résumé, pour la section de fonctionnement : OK, pour la section d'investissement OK sauf Pierre Dulliand qui relève à nouveau la problématique de l'emprunt de 60 K€.

\* Principe du maintien des taux d'imposition, voir délibération D 2023-04-03,

\* Principe des subventions, voir délibération D 2023-04-04,

#### **Autres informations :**

\* M ; le Maire informe :

\*\* Que la mise en place des distributeurs de sacs canins a débuté,

\* Qu'il nous a été remis une pétition de la part de la population de Peyzieu, relative à la dangerosité et à la sécurité dans la traversée du hameau. Lecture en est donnée. Ci-après en italique intervention des conseillers municipaux habitant Peyzieu, telle que reçue :

*Monsieur le maire, chers collègues*

*Les « habitants du hameau de Peyzieu, viennent d'adresser une pétition au maire concernant la dangerosité de la traversée du village. Cette pétition a été signée par la quasi totalité des habitants (plus de 100 signatures, y compris l'ancien maire de la commune d'Arbignieu et vos serviteurs. Le constat exposé, mérite toute l'attention de notre conseil, qui se doit de relayer auprès des autorités compétentes (conseil départemental, conseil régional, gendarmerie), la mise en oeuvre de solutions pour prévenir l'accident dramatique :*

*– Limitation de la circulation des poids lourds (il est surprenant de constater que la limitation dans le sens Belley Lyon est limité à 10 tonnes, pour « protéger » les rochers de la descente de la cascade et que la traversée de notre village ne semble pas entrer en considération !*

*– Limitation de vitesses à 30 km/h sur toute la traversée du village, avec complément d'aménagement des dispositifs ralentisseur*

*– Panneaux de sensibilisation aux entrées du village*

*– Révision de l'emplacement de stationnement des cars scolaires*

*La population est prête à s'impliquer avec les élus de la commune et les services du département et de la région, dans l'élaboration concrète des solutions, ceci dans un esprit constructif de recherche de l'intérêt collectif.*

*Au delà de la problématique exposée, les habitants du hameau, ont le sentiments que leur village est délaissé au sein de notre commune.*

*– Vente des l'ancienne école par la précédente équipe*

*– Investissements communaux essentiellement sur les chefs lieux des ex communes historiques*

*– Nuisances créés par la création de la station de compostage, l'extension des carrières, et très certainement demain par l'implantation d'un terrain d'accueil des gens du voyage.*

*Et malgré tout, il existe une vrai vie de la communauté du village, qui fait la richesse de notre milieu rural, et que en tant qu'élus de la commune nous devons encourager et favoriser par notre écoute, et nos décisions.*

*Pour preuve de cette vie de communauté, l'existence depuis plus de 40 ans, d'un repas annuel qui réunit l'ensemble des habitants deux fois par an, pratique à peine interrompue par l'épisode COVID, malgré le fait qu'il n'y a plus sur le village de lieu public pour accueillir la manifestation :*

*Jusqu'en 2019, le repas avait lieu dans l'ancienne école, en 2020 juste avant le COVID au foyer municipal d'Arbignieu, et cette année, le 30 mai, nous sommes contraints de « louer » la salle du Prényboisé. Merci au passage à notre collègue David, vice président du SIVU, qui par son intervention nous dispense de la surprime « chauffage » prévu jusqu'au 1er mai.*

*Merci cher collègues, de votre écoute, ceci non pas dans un esprit de « clocher », mais avec la volonté de prolonger le « vivre ensemble » au sein de notre commune, dans le respect de l'identité de chacun de nos sept hameaux.*

*Emmanuel Décroze et Pierre Dulliand*

Le sujet de la sécurité et de la dangerosité sera abordé lors d'une séance de travail conjointe entre la commission «Travaux, Bâtiments communaux, Voirie, Réseaux divers» et la commission «Cadre de vie, Urbanisme, Environnement & Gestion forestière». Date proposée et arrêtée le jeudi 20 avril à 19h à l'Espace Charles Berger. Problématique à traiter ensuite avec « l'Agence Routière Départementale » puisqu'il s'agit d'une route départementale.

Concernant les autres points abordés relatifs au sentiment des habitants du hameau comme quoi leur village est délaissé, il ne l'est pas plus que les autres hameaux et nous n'avons pas vu poindre de projets spécifiques que nous aurions délaissés, il revient notamment aux élus concernés de faire « remonter » des propositions.

\* Différentes manifestations sportives, notamment cyclistes vont prochainement traverser la commune,

↳ Le 23 avril : la 29<sup>ème</sup> Rando des lacs. Impactés par 3 circuits VTT jusqu'en milieu d'après-midi.

Infos à trouver sur le site internet [www.cyclobugey.fr](http://www.cyclobugey.fr)

↳ Le 30 avril : la 16<sup>ème</sup> Cyclosportive du Raid du Bugey. Impactés par le circuit route de 130Km. Manifestation sportive organisée en vue d'aider la recherche sur la maladie de Charcot. Il nous faut désigner, entre environ 11h et 13h, au moins 3 signaleurs à certains carrefours : Aux Sablières, Intersection Rte de Colomieu / Rte de Peyzieu, Sillignieu, Croix de Compinière. Seul Yvon Jacquet se porte volontaire. M. le Maire échangera avec les organisateurs.

\* Journal Communal : Quelques petites retouches après relecture, En attente dernière mouture avant remise à l'imprimerie.

\* Destruction administrative de sangliers, par Thierry Héritier-Pingeon, Lieutenant de louveterie (sous forme de tir de nuit, battue) sur la période du 13 avril au 31 mai inclus.

\* Réunion de préparation, avec les différentes instances, en vue de l'exercice départemental feu de forêt du 12 mai, prévue le 2 mai à 14h00 en mairie d'Arboys en Bugey (Maires & Adjoints).

\* Réunion d'information voire de formation sur le risque incendie en forêt organisée par les COFOR (Communes Forestières), avec la participation de l'ONF et du SDIS01, prévue le 21 juin à l'Actipôle à 17h.

\* Réunion Commission Affaires Sociales date à déterminer au plus tôt en vue de l'après-midi du 14 mai.

\* Réunion Commission Affaires Scolaires date à fixer au plus tôt en vue d'examiner notamment les demandes de dérogation.

\* Rappel : séance de travail conjointe entre la commission «Travaux, Bâtiments communaux, Voirie, Réseaux divers» et la commission «Cadre de vie, Urbanisme, Environnement & Gestion forestière». le jeudi 20 avril à 19h à l'Espace Charles Berger.

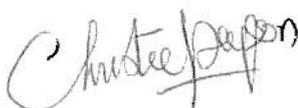
\* Réunion de travail du Conseil Municipal sur le thème des bâtiments communaux le lundi 5 juin à 19h30 en Mairie.

Le prochain Conseil Municipal est programmé le vendredi 2 juin 2023 à 19h30.

**Séance levée à 22h06.**

Arboys en Bugey le 10/06/2023

La Secrétaire de séance, Christie PEYSSON



Le Maire, Michel Charles RIERA

